



# Le Poulpe

BULLETIN DE LIAISON DE LA SEPANSO GIRONDE

Hiver 2017-2018

*Meilleurs vœux pour la Nouvelle Année*

## Les Nouvelles

### Edito

Dans ses vœux à la nation, le Président de la République a balayé de nombreux sujets, qui certes préoccupent les français, et il a rappelé qu'il continuerait à faire ce qu'il avait promis pendant la campagne électorale. Faut-il s'en réjouir ou non, l'avenir le dira.

Quant aux problèmes liés au dérèglement climatique et à la détérioration de la nature, il n'en a pas été question. Il est vrai que dans ce domaine, les promesses électorales n'ont pas laissé un grand souvenir, on ne pourra donc pas dire qu'elles ne sont pas tenues.

Cependant, le ministre d'Etat de la Transition Ecologique et Solidaire, plutôt volontaire, nous laissait espérer un passage à une économie un peu plus vertueuse. S'il s'est parfois manifesté, avec semblait-il le soutien du Président, notamment pour peser dans certaines décisions européennes, d'ailleurs en contradiction avec les propos du ministre de l'Agriculture, il est devenu tellement silencieux que l'on se demande parfois s'il est encore membre du gouvernement.

Une fois de plus, on constate que l'environnement est une préoccupation secondaire pour nos dirigeants qui n'ont toujours pas compris que l'on ne résoudra pas les problèmes socio-économiques sans prendre en compte la préservation de nos espaces naturels et agricoles et de nos ressources en eau.

C.G.

### Modifications, révisions de PLU et PLUI : A surveiller

De nombreuses communes ou communautés de communes ont entrepris de modifier ou réviser leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Intercommunalité (PLUI) dans le but de le rendre plus conforme avec le Sde Cohérence Territoriale (SCoT) dont elles dépendent ou de prendre en compte les dernières réglementations environnementales, mais aussi d'urbaniser davantage.

Selon que la collectivité envisage de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), modifier le zonage ou modifier le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), on a affaire à une modification simplifiée ou non, ou une révision simplifiée, ou refonte totale. Informez-vous en mairie.

Sauf dans le cas d'une modification simplifiée, les projets de modification ou révision doivent être soumis à enquête publique,

Nous avons tout intérêt à nous informer sur les projets d'aménagement de nos communes avant qu'il ne soit trop tard, en particulier lorsqu'il s'agit de d'artificialiser des zones naturelles ou agricoles. Nos contributions à l'enquête publique témoignent de l'intérêt général que nous portons à notre environnement.

Pour plus précisions : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme/Planification-et-documents-d-urbanisme/Fiches-pratiques-pour-l-elaboration-des-documents-d-urbanisme/Elaborer-modifier-reviser-un-PLU>

### ***Destruction d'habitat d'espèce protégée sur le tracé retenu pour la future déviation du Taillan***

**Petit rappel :** la réalisation de ce projet de déviation routière détruirait ou perturberait gravement 79 espèces protégées, dont le papillon Azuré de la sanguisorbe, le tracé traversant la seule station d'azuré connue en Gironde et une des deux seules d'Aquitaine.

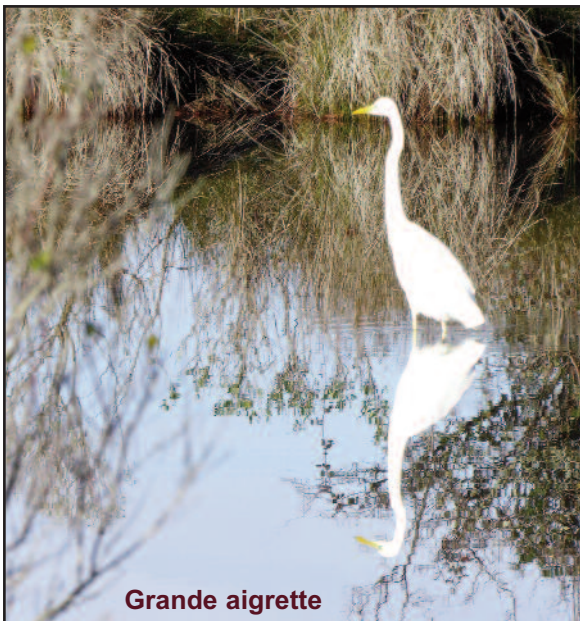
Suite au recours de la SEPANSO Gironde, de France Nature Environnement et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le tribunal administratif de Bordeaux avait annulé (30/07/15) l'arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats concernant le papillon « Azuré de la sanguisorbe » mais le Conseil départemental, à l'origine du projet, avait fait appel de la décision.

Au printemps dernier, un inventaire des stations de sanguisorbe (plante hôte de l'azuré, a révélé l'existence de 5 stations de cette plante dans le secteur, dont certaines sur le tracé de la future déviation. Ceci n'a pas empêché le passage au broyeur de ces dernières, malgré l'Arrêté de Protection de Biotope et faute de suivi par l'État et le Département.

Un courriel a été envoyé par la SEPANSO Gironde à la DREAL le 1<sup>er</sup> septembre, avec copie au Conseil National de Protection de la Nature. L'affaire n'est pas terminée !

Hiver 2017-2018

1



**Grande aigrette**

### **Sortie des adhérents de la SEPANSO Gironde**

Pour bien terminer l'année, les adhérents de la SEPANSO Gironde étaient invités à se retrouver, le 16 décembre, sur le domaine départemental de Certes – Graveyron.

Sous un beau soleil, 36 participants ont été accueillis et guidés sur les parcours de Graveyron et Certes par Philippe Nadé, Garde gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles du département. Alain Fleury, membre du conseil d'administration de la SEPANSO, qui a longtemps œuvré au Parc ornithologique du Teich, nous a également fait largement profiter de ses compétences d'ornithologue.

Espace naturel, mais façonné par l'homme depuis plusieurs siècles, le site est un riche témoin du passé des domaines endigués du Bassin d'Arcachon. Situés entre terre et mer, eau douce et eau salée, ces espaces abritent des prés salés, des prairies humides, des roselières, des boisements de feuillus et de résineux où de nombreux oiseaux viennent se nourrir, nicher ou hiverner.

Nous avons pu observer des Anatidés (Canards colvert et souchet, Cygne tuberculé, Tadorne de Belon), des grands échassiers (Gande Aigrette, Aigrette garzette, Spatule blanche dont ce domaine est un site d'hivernage d'importance internationale), mais aussi des petits limicoles (plusieurs espèces de Chevaliers) ou des rallidés (Foulques macroule en grand nombre) et quelques rapaces (Busard des roseaux ...) ainsi que des passereaux tels que la Mésange rémiz.

Cette journée a permis à de nouveaux adhérents de se rencontrer et d'apprécier les efforts qui sont faits pour redonner à ces milieux leurs fonctionnalités les plus naturelles possibles, permettant ainsi à de nombreuses espèces de retrouver des habitats où ils peuvent vivre sans être dérangés, ... excepté lors du passage des chasseurs !

### **Tennis de Lussac : une décision qui peut faire jurisprudence**

Le 13 juin 2017 la Cour d'Appel a rejeté la requête de la commune de Lussac et de la Communauté de commune du Saint-Emilionnais qui avaient demandé l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Bordeaux. Celui-ci avait en effet annulé, à la demande de la SCEA Chatenoud (viticulteur Bio), le permis de construire délivré le 5 juillet 2013 par le maire de Lussac pour la réalisation d'un terrain de tennis couvert qui portait atteinte au paysage. La SEPANSO qui avait soutenu la SCEA Chatenoud ne peut que se réjouir de cette décision.

### **Projet de route rétro-littorale au Nord du Bassin d'Arcachon**



Ce projet de route d'une vingtaine de kilomètres dans les terres, partant de Biganos pour déboucher à Arès, et qualifié de « mobilité durable » n'est pas nouveau. Une réunion, organisée par le département, a eu lieu sur le domaine de Certes le 18 octobre dernier. Elle avait pour objectif la présentation du projet et des modalités de la concertation. La Coordination Environnementale du bassin d'Arcachon (CEBA), la SEPANSO, la LPO, le Parc Naturel Marin et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Conservatoire Botanique du Sud-Ouest étaient représentés. Comme le proposent la CEBA et la SEPANSO, il serait plus judicieux d'utiliser l'emplacement de l'ancienne voie ferrée et faire un Transport en Commun en Site Propre (TSCP) au lieu d'un nouveau contournement en forêt. L'avis sera rendu par la commission nationale du débat public (CNDP).

### **Projet de golf de Villenave-d'Ornon : où en est-on ?**

Ce projet immobilier d'affaires, golf et habitations, en partie dans le site Natura 2000 du Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrac, avec champ d'expansion des crues de la Garonne, continue de faire parler de lui. Après de nombreux recours auxquels a participé la SEPANSO qui s'est vue infliger des indemnités, l'association « Villenave-d'Ornon Oxygène » et la SEPANSO ont porté plainte au Commissariat central de Bordeaux, pour délit de travaux nuisibles, pollution des eaux, altération et dégradation du milieu et perturbation d'espèces protégées. Des travaux avaient été entrepris sur le site Natura 2000 (superficie de 2000 ha), en pleine période de reproduction des amphibiens et oiseaux, les prescriptions préfectorales de 2012 n'étant pas respectées : c'est ce que les promoteurs appellent un « projet écologiquement responsable ».

Le 21 décembre 2017 le Parquet a décidé de classer sans suite la plainte déposée par la Collectif et la Sepanso Gironde.

Le golf peut donc fonctionner et les autres réalisations se poursuivre, au mépris des espèces protégées et des lois !



### **Nord-Gironde : infractions sur le chantier de la ligne à grande vitesse**

(Sud-Ouest : 01/12/2017)

#### **Les entreprises Cosea et Lisea, à la manoeuvre sur le chantier de la LGV, reconnaissent avoir commis des infractions.**

C'était il y a cinq ans. Les grands travaux débutaient pour préparer l'arrivée de la ligne à grande vitesse à travers la forêt nord girondine. Dès le mois de mars, les polices de l'eau (Onema) et de l'environnement (Onfcs) relevaient plusieurs infractions aux dispositions réglementaires environnementales. Le procès-verbal constate « l'altération ou la dégradation d'espèce animale, la destruction de frayère, la destruction de l'habitat d'une espèce animale, et le déversement de substance nuisible. » À tel point que la préfecture de Gironde émet alors un arrêté de mise en demeure. *Les associations environnementales, la Sepanso et France Nature Environnement, découvrent sur place que les bulldozers ont littéralement décapé une large zone de manoeuvre autour du chantier en lui-même.*

*« Avec les deux cours d'eau, la Saye et le Meudon, le secteur est classé Natura 2000. Nous sommes alors intervenus, en soutien de l'administration, pour la défense de l'intérêt général », remarque Daniel Delestre, le président de la Sepanso. Des plaintes sont déposées.*

Le parquet de Bordeaux ne donne pas de suites à celles concernant son ressort. *Le parquet de Libourne fait avancer le dossier, à la grande satisfaction de l'avocat de la Sepanso, Me François Ruffié. « Les acteurs associatifs sont obstinés pour rappeler le droit, et pour que les poursuites ne s'arrêtent pas comme ça. »* Jusqu'à une visite sur site en octobre dernier, avec les différentes parties. « Des mesures correctives ont permis de restaurer la berge du cours d'eau, le milieu va continuer à se refaire naturellement. » Bref, la nature a repris ses droits.

Cinq ans plus tard, le dossier a abouti hier sur un « avertissement solennel » adressé à chaque entreprise, Cosea et Lisea, qui ont reconnu leurs responsabilités dans les infractions commises.....

### **La « paillote » du fils de Bernard Laporte dans le viseur judiciaire**

Sud-Ouest 30/12/2017 Yann Saint-Sernin.

#### **LE PYLA Baptiste Laporte avait pris ses aises en ouvrant un bar-tapas sans autorisation au pied de la dune du Pilat. Il est renvoyé en procès.**

Le climat du bassin d'Arcachon est doux aux gens du rugby. Au Pyla, l'appétit pour les affaires de ces anciens sportifs est aussi légendaire que leurs exploits sur les pelouses. Dans les années 2000, Bernard Laporte avait investi dans des campings au pied de la célèbre dune. En 2009, à quelques encablures, l'ex-trois quart du XV de France mais également ex-coéquipier du patron de la FFR dans des rachats de casinos, William Techoueyres, est devenu gérant de La Co(o)rniche, considéré aujourd'hui comme l'un des plus beaux hôtels du monde. Tout naturellement, le dernier a pris sous son aile le fils du premier. Las, pour Baptiste Laporte et William Techoueyres, tous deux renvoyés en procès, le compagnonnage passera cette fois par la case justice. En cause, un bar-tapas baptisé Le Blockhaus ouvert en plein site classé... sans autorisation, ni permis de construire.

#### **Les pieds dans l'eau**

En 2015, Baptiste Laporte avait jeté son dévolu sur un cabanon situé en contrebas de La Co(o)rniche, sur un terrain appartenant à Louis Gaume .... Cette gargote d'une vingtaine de mètres carrés, louée à un habitant du Pyla pendant une trentaine d'années, bien que construite sur le site archi-classé de la dune du Pilat, n'avait elle-même aucune autorisation.

Selon une « tradition » répandue sur le Bassin, il avait visiblement été admis de façon tacite que les canons de l'urbanisme en zone protégée pouvaient s'accommoder d'un certain « poids de l'histoire ». C'est dans cet « héritage » administratif que s'est inscrit Baptiste Laporte, .....

Mais le jeune entrepreneur s'est rapidement affranchi de l'ancienne construction. Et selon les constatations des gendarmes de la brigade nautique d'Arcachon, au fil des saisons, le modeste cabanon a fait place à une prospère entreprise de restauration (démontée et remontée à chaque saison) : soit un édifice en pins des Landes de 50 mètres carrés, flanqué de deux terrasses de 100 mètres carrés. Dès 2015, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) avait alerté le propriétaire, Louis Gaume, de l'irrégularité de l'installation. Mais la missive n'avait visiblement fait trembler personne. Rapidement, Le Blockhaus situé, les pieds dans l'eau, juste sur le passage d'accès à la dune et jouissant d'une vue imprenable (puisque'il est interdit de construire à cet endroit...), s'imposait comme un des lieux en vue sur le Bassin.

#### **« Dignes de la Corse »**

La société emploiera jusqu'à 27 personnes. Pour l'eau et l'électricité, elle bénéficiait des branchements de La Co(o)rniche. Et pour l'évacuation des eaux usées, elle s'était astucieusement raccordée... à une cabane de MNS de la mairie installée à proximité. En 2017, de nouveaux travaux d'agrandissement faisaient déborder le vase. Alors que Le Blockhaus était en train de s'élever d'un étage, des riverains alertaient les pouvoirs publics, déplorant notamment de ne plus pouvoir passer sur la plage. « Ce sont des méthodes dignes du Sud-Est ou de la Corse ! *La réussite économique est facile si l'on privatise un lieu classé en se dispensant de toute autorisation », tempête aujourd'hui Me François Ruffié, pour la Sepanso, qui s'est constituée partie civile.*

#### **Les surprises des gendarmes**

D'autant que les gendarmes sont allés de surprise en surprise. Après s'être demandé si le bail liant Louis Gaume et William Techoueyres autorisait ce dernier à mettre la cahutte en sous-location, ils ont constaté qu'outre l'absence de permis de construire ou d'autorisation, Le Blockhaus avait fonctionné pendant toute une saison sans la licence adéquate pour vendre de l'alcool .....



# La vie des Réserves Naturelles



Le livret programme “Balades sur les Réserves Naturelles” (également consultable sur le site de la SEPANSO) vous donnera toutes les précisions nécessaires pour participer aux visites ou aux activités organisées sur les Réserves Naturelles Nationales, situées en Gironde. : <http://www.sepanso.org/reserves/balades-nature-2017.pdf>  
Ces trois Réserves naturelles (Marais de Bruges, Etang de Cousseau et Banc d'Arguin), membres du réseau des Réserves Naturelles de France, sont gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine.

**RN Bruges - Renseignements et réservations**  
[animation.rnbruges@sepanso.org](mailto:animation.rnbruges@sepanso.org) ou 05 56 57 09 89 (gratuit)

Samedi 6 janvier (9h - 12 h) : aider à l'accueil du public (formation bénévoles)  
Dimanches 21 janvier, 4 et 8 février, 4 et 25 mars (9 h - 12 h) : découverte de la faune et de la flore  
Samedi 20 janvier (9h - 12h) : balade à vélo à la rencontre des oiseaux d'eau sur les pistes cyclables autour de la réserve.  
Samedi 3 février (9h - 12h) : journée mondiale des zones humides (convention Ramsar)  
Vendredi 2 mars (19h - 22h) : une soirée avec les amphibiens, dans le cadre de l'opération “Fréquence grenouille”.

**RN Cousseau : Réservations : OT Médoc-Océan 05 56 03 21 01 ou Y. Toutain 06 45 73 04 21**

Dimanche 7 janvier (14h30 - 18h) : Grus grus, entre mythe et réalité, en compagnie de conteuse et musicien (8€ adulte /3 € enfant 8-16 ans). réservations : Y. Toutain

Dimanche 21 janvier (9h30 - 17h-30) : rencontre avec la dame grise de Cousseau (35 € repas restaurant compris) réservations : Y. Toutain

Dimanche 11 février (14h - 16h30) : visite “Mini Cousseau” (3 € adultes /1€ enfants) réservation OT Médoc-Océan

Samedi 24 février (10h - 16h) : restaurer les paysages des barins (chantier nature) gratuit. Inscription OT Médoc-Océan

Dimanche 11 mars (9h - 13h) : visite guidée de la réserve (5 € adultes /2 € enfants). Réservation OT Médoc-Océan

Samedi 24 mars (9h30 - 13h) : Loutre y es-tu ? à la recherche des traces et indices (5 € adultes /2 € enfants). Réservation OT Médoc-Océan

**RN Arguin : renseignements et réservation 05 56 66 45 87**

Dimanches 14 janvier, 25 février, 11 mars (9h 30 - 12h 30) : Accueil posté (gratuit). Les oiseaux hivernants du Bassin. RV plage de la Hume à Gujan-Mestras

**Des rencontres ciblées peuvent être organisées à la demande des adhérents. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par téléphone ou par mail.**

*Nos commissions de travail (Eau, Bassin d'Arcachon, Forêt, Agriculture...) sont également ouvertes à tous nos adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous investir dans l'une d'entre elles.*

**Vous trouverez toutes les informations sur la vie des Réserves Naturelles, les sorties nature de la SEPANSO, les informations relatives aux dossiers en cours, les enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la SEPANSO :**

[www.sepanso.org](http://www.sepanso.org)

Afin de donner une plus grande place aux informations qui concernent notre département, la SEPANSO

Gironde a créé son propre site internet. : [www.sepanso.org/gironde/](http://www.sepanso.org/gironde/)



Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : [lepoulpe.sep@wanadoo.fr](mailto:lepoulpe.sep@wanadoo.fr)

SEPANSO Gironde - 1 rue de Tauzia - 33800 BODEAUX

Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75

email : [sepanso33@sepanso.org](mailto:sepanso33@sepanso.org)

Hiver 2017-2018

4